MESURES DETAILLEES A PRENDRE EN CAS D'URGENCE

En cas d'accident, d'incendie ou fuite/déversement d'une substance dangereuse il est nécessaire de suivre les instructions détaillées dans le document « consignes en cas d'urgence (PI_0002) ».
Les informations suivantes sont les informations complémentaires permettant d'intervenir selon la situation d'urgence rencontrée.
En cas d'incendie, le plan d'intervention situé au poste de garde (format A1) permet d'identifier l'ensemble des installations nécessaires à l'intervention.
Le plan en annexe permet de localiser l'ensemble des installations nécessaires aux interventions en cas d'urgence

1/ MANŒUVRES A REALISER

Selon les situations d'urgence, les manœuvres suivantes doivent être effectuées **impérativement par le personnel habilité** (maintenance, direction ou le cas échéant un professionnel ou les pompiers) :

Situation	Fermeture vanne bassin des eaux pluviales	Coupure gaz	Coupure d'eau	Coupure électrique
Accident corporel		*		Coupure de l'armoire en cas d'électrocution
Fuite ou pollution accidentelle	Si le déversement est dirigé vers le réseau d'eau pluviale	*		*
Incendie	Oui	Oui	Oui	Oui
Problème électrique		*		Oui
Fuite de gaz		Oui		*
Fuite d'eau			Oui	*
Inondation	Oui	Oui	Oui	Oui

* : Le tableau précédent résume les opérations obligatoires à mettre en œuvre en cas d'accident. Cependant, des manœuvres supplémentaires peuvent être réalisées suivant la situation.

2/ CONTACTS UTILES

Contacts internes :

Henry NICOLLET	Directeur	06 38 81 47 87 ou 06 14 78 81 25
Jacques CATTY	Responsable maintenance	06 88 23 97 64
Odelin PELCEF	Responsable HSE	07 86 60 11 66 ou 06 12 69 12 72
	Poste de garde	03 44 91 72 16
	Accueil	03 44 91 72 21

Contacts externes :

Centre de secours de Verberie	03 44 38 03 80 ou 18	Accident / Incendie / Fuite de gaz / Pollution accidentelle / Inondation
Centre hospitalier de Compiègne	03 44 83 11 35	Urgence médicale / Centre anti-poison
Mairie de Longueuil-Sainte-Marie	03 44 41 17 19	
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Amiens (DREAL)	03 22 82 25 00	Pollution accidentelle
SAUR (dépannage 24h/24)	03 60 56 40 09	Problème réseau d'eau (spécifier la référence contrat : 0110042258)
PROXELIA (dépannage)	03 44 91 54 09	Problème électrique (spécifier la référence contrat : F/E15000407)
GRDF	08 00 47 33 33	Problème gaz (spécifier la référence contrat : 1200002819)
MOUTON	03 44 86 49 97	Pompage des produits en cas de pollution accidentelle

Tout incident ayant une incidence sur l'environnement doit obligatoirement être signalé à un représentant de la direction pour être communiqué à la DREAL et être renseigné dans « le registre de déclaration d'accident ou pollution accidentelle ».

3/ PLANS DES ZONES TECHNIQUES UTILES EN CAS D'URGENCE

Dévisser vers « F » pour fermer les vannes et empêcher l'évacuation des eaux pluviales

Casser le plexiglas et tourner la « vanne arrêt général usine »

Poste de garde

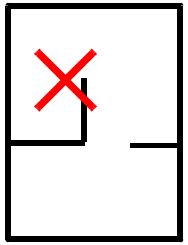
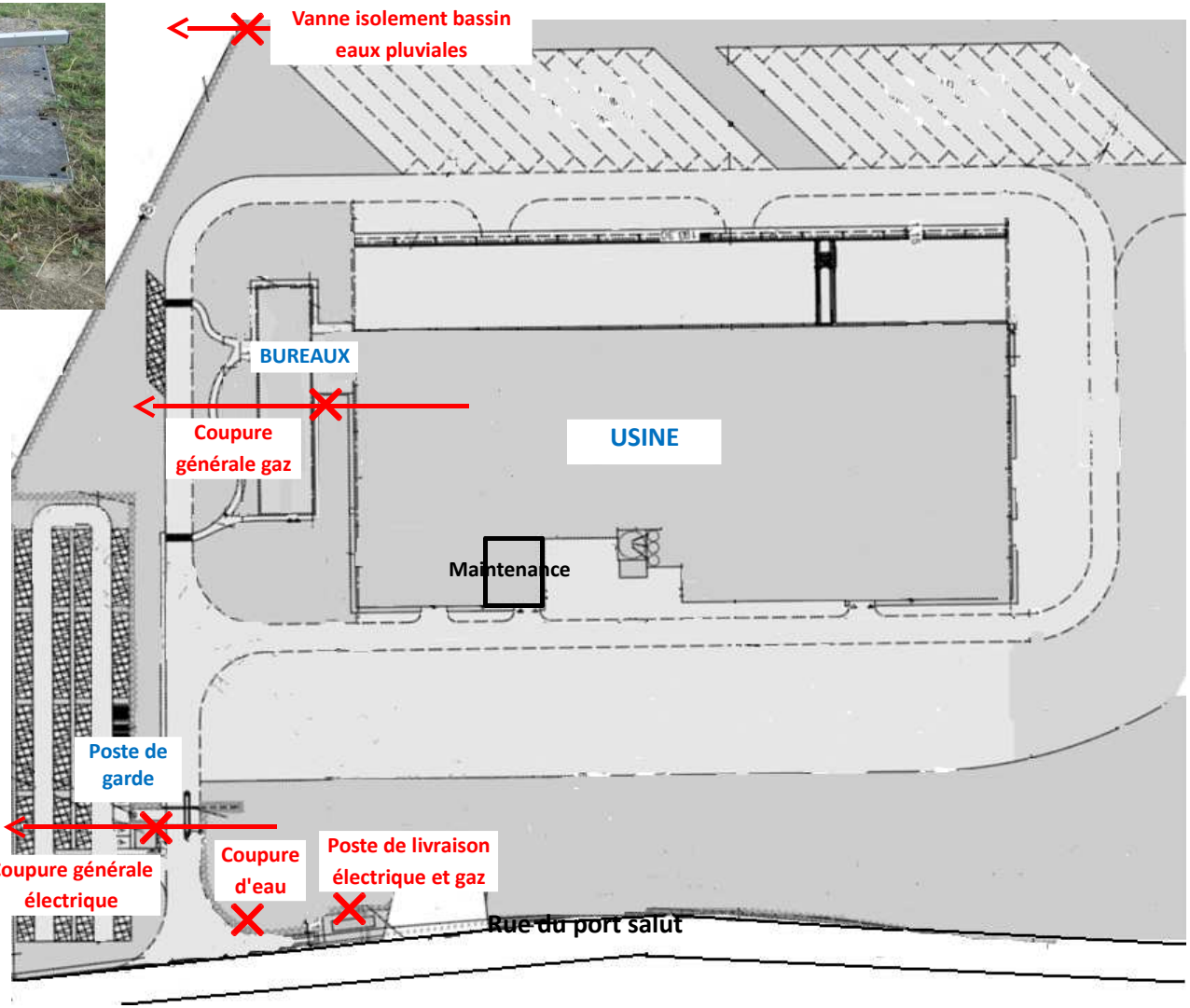
Entrée